

LA PRISE EN CHARGE EN HÔPITAL DE JOUR :

- Régime général : 80 % + part de la mutuelle complémentaire.
- Régime local : 100 %.

LE TRANSPORT :

Le transport peut être assuré par vous même ou par un proche.

En fonction de votre état de santé et sur prescription médicale, une ambulance, un véhicule sanitaire léger ou un taxi conventionné peuvent vous conduire à l'Hôpital de Jour. Vous pouvez accéder au premier étage du Pôle Médical (premier bâtiment de gauche du Carré Haussmann) en véhicule personnel (parking souterrain sur place et ascenseur).

Vous pouvez accéder en transport en commun :

- 🚆 RER A – arrêt Val d'Europe – sortie Montévrain.
- 🚌 Ligne de bus 46, 22 ou 42 – arrêt Centre Hospitalier GHEF de Jossigny.

FORMALITÉ D'ADMISSION :

- A la demande du médecin traitant ou du médecin spécialiste via « Trajectoire », par courrier, par mail ;
- Au terme de la consultation d'admission.

QUI CONTACTER POUR INTÉGRER L'HOPITAL DE JOUR ?

Le secrétariat médical

Par téléphone : 01.82.35.22.21

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Par mail : secretariatmarnelavallee@hls-villiers.net

Par courrier :

Hôpital de jour LRS Marne La Vallée
Carré Haussmann, Pôle médical
1 cours de la Gondoire, 77600 Jossigny
Rendez-vous sur Doctolib

La Renaissance Sanitaire

Fondation reconnue d'utilité publique par le décret du 8 juillet 1928
Siège Social : 4, rue Georges PICQUART - 75017 PARIS
www.larenaissancesanitaire.fr



SOINS MEDICAUX ET DE RÉADAPTATION Hôpital La Renaissance Sanitaire Marne la vallée



Hôpital de jour LRS Marne La Vallée

Carré Haussmann
Pôle médical

1 cours de la Gondoire, 77600 Jossigny
1er et 4ème étage

LES PATIENTS CONCERNES :

L'hôpital LRS Marne La Vallée accueille des patients adultes dont l'état de santé nécessite des soins médicaux, spécialisés en rééducation et de réadaptation, de prévention et/ou de transition, dans le cadre d'une hospitalisation à temps partiel (Hôpital de Jour).

LES FILIÈRES PRISES EN CHARGE :

- **Polyvalent** (les déficiences ou maladies et incapacités fonctionnelles suite à un accident)
- **Locomoteur** (orthopédie, traumatologie, rhumatologie, pathologies sportives et rachidiennes)
- **Pneumologie** (insuffisance respiratoire chronique avec ou sans oxygénothérapie)
- **Digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition** (obésité, diabète, pré et post chirurgie invasive)

OBJECTIFS :

Le savoir-faire et l'expérience des professionnels conjugués à un plateau technique performant. Une prise en charge physique et réadaptative, préventive (1er, 2nd et 3eme), et curatives des affections aiguës visent la reprise et/ ou le maintien de l'autonomie ainsi que l'amélioration de la qualité de vie.



LES MOYENS THÉRAPEUTIQUES :

- Une rééducation complexe et intensive par une équipe spécialisée pluridisciplinaire ;
- La réalisation de bilans et de consultations spécialisés ;
- La réadaptation à l'effort ;
- Des ateliers d'éducation thérapeutique pour l'appropriation du savoir-faire en auto-soins.
- La pré-habilitation avant chirurgie invasive;
- La prise en charge nutritionnelle ;
- La réhabilitation respiratoire;
- La reprise d'autonomie;
- L'accompagnement psychosocial : pluridisciplinarité de compétences adaptée aux situations cliniques, psychologiques et sociales tant professionnelles que de loisirs

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

- Equipe médicale :
 - Médecins spécialisés en médecine physique et de rééducation
 - Médecin spécialisé en médecine interne
 - Médecin spécialisé en pneumologie
- Kinésithérapeutes
- Ergothérapeutes
- Enseignants d'activité physique adaptée
- Diététicienne
- Neuropsychologue
- Psychologue
- I.D.E
- Assistante sociale
- Secrétariat médical

DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE :

La prise en charge se fait en Hôpital de Jour par demi-journées dont la durée et la fréquence sont définies lors de la consultation d'admission, elle peut être réévaluée lors de votre séjour. La prise en charge s'étale sur 3 à 12 semaines.

PIÈCES À FOURNIR :

Carte vitale, pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou livret de famille ou carte de séjour...), carte de la mutuelle, le cas échéant, le dossier du médecin traitant ou hospitalier (lettre, radios, compte-rendu d'examen...)